

## Rapport de la Présidente

Commission permanente du  
vendredi 16 novembre 2018

**3<sup>ème</sup> Commission**

**N° CP-2018-10-3-6**

### **Service instructeur**

DEAA - service appui administratif et financier

### **Service consulté**

DEAA – service attractivité des territoires

## **SOUTIEN DEPARTEMENTAL A L'AEROPORT DE COLMAR HOUSSEN**

Résumé : Le présent rapport propose de soutenir la Société de l'Aéroport de Colmar SAS en lui attribuant :

- une subvention de fonctionnement d'un montant de 30 000 € afin de contribuer à son équilibre budgétaire pour l'année 2018,
- une subvention d'investissement d'un montant de 120 000 € (soit 24,9% d'une dépense subventionnable de 481 800 €) pour l'entretien, la sécurisation et la mise en conformité des installations aéroportuaires.

Il est également demandé d'approuver les deux conventions de financement y afférentes et d'autoriser la Présidente à les signer.

Ce rapport a fait l'objet d'un avis favorable de la Commission Routes, Voirie et Infrastructures en date du 12 octobre 2018.

Depuis de nombreuses années, notre collectivité soutient l'aéroport de Colmar-Houssen qui assure un rôle important pour le développement et l'attractivité du territoire de COLMAR et du Centre Alsace.

La gestion de cet aéroport a été concédée par la Ville de Colmar à la Société de l'Aéroport de Colmar SAS le 16 décembre 2016 pour la période 2017-2024.

L'activité de l'aéroport est principalement orientée vers l'aviation sportive locale (53,1 % des mouvements 2017) et touristique (30,5 %) qui représentent plus de 83 % du total des mouvements. Ce constat fonde le maintien d'une aide départementale au titre des actions d'intérêt général dans le domaine du sport selon les articles L.1111-2 et L.1111-4 du Code général des collectivités territoriales, dans leur version issue de la loi NOTRe.

## **1. Subvention de fonctionnement**

L'équilibre d'exploitation de cet aéroport est précaire et tient en partie aux aides que la Société de l'Aéroport de Colmar SAS perçoit tant de notre collectivité, de Colmar Agglomération, que de la Région Grand Est. La demande d'aide formulée par l'aérodrome à hauteur de 30 000 € pour l'année 2018 est accompagnée de la présentation des comptes de l'exercice 2017, lesquels font apparaître une diminution de la perception de la taxe d'aéroport de l'Etat (- 69 162,53 €) ainsi qu'une reprise sur provision d'exploitation de 27 589,86 €. Le résultat d'exploitation hors reprise sur provision indiquée ci-dessus, présente un bénéfice de 15 061,03 € (552,09 € en 2016).

## **2. Subvention d'investissement**

Comme toute plate-forme aéronautique, l'aéroport de Colmar SAS doit périodiquement rénover ses installations de sorte à les maintenir dans un état de conformité aux prescriptions réglementaires et à pouvoir assurer un accueil et des services de qualité. Le dernier programme de rénovation datait de 2015.

Il a fait l'objet d'un partenariat financier entre la Région Alsace, la Communauté d'Agglomération de Colmar, la CCI de Colmar Centre Alsace, le Département du Haut-Rhin et la Société de l'Aéroport de Colmar SAS à hauteur de 20 % chacun, pour un montant total de 653 000 €.

A présent et dans le cadre de la délégation de service public (DSP) pour la période 2017-2024, de nouveaux investissements sont à effectuer, permettant de répondre aux exigences de l'Aviation Civile, de maintenir et développer les capacités de l'aérodrome, tout en veillant à sa sécurisation. Le plan d'investissement sur la durée de la DSP est évalué à 6 M €.

Pour 2018, il s'agit de réaliser des travaux de maintien et de confortement aéroportuaire. Ils concernent :

- le gros entretien, notamment de la piste, pour un montant de 118 000 €,
- la sécurisation des parcelles situées au sud des installations (banane Sud) pour un montant de 100 000 €,
- la mise en conformité du parking d'aviation principal selon l'arrêté « Conditions d'Homologation et procédures d'Exploitation des Aéroports » (CHEA) impliquant la création de nouveaux parkings d'aviation générale, la reprise du balisage horizontal et du balisage nocturne et la climatisation de la tour de contrôle pour un montant de 263 800 €.

Cette première tranche de travaux totalise un montant prévisionnel de 481 800 €. Le détail y afférent figure en annexe 1.

Les collectivités, qui soutiennent de longue date l'aéroport de COLMAR, se sont concertées pour accompagner l'exploitant dans ces investissements qui dépassent sa capacité à en assurer seul la charge. Le montage financier partenarial qui est proposé s'établit comme suit :

<b>Partenaires</b>	<b>Montant prévisionnel (HT)</b>	<b>Taux de participation</b>
Région Grand Est	120 000 €	24,9 %
Département du Haut-Rhin	120 000 €	24,9 %
Colmar Agglomération	120 000 €	24,9 %
Maître d'Ouvrage : Société de l'Aéroport de Colmar SAS	121 800 €	25,3 %
<b>TOTAL</b>	<b>481 800 €</b>	<b>100 %</b>

Les crédits en fonctionnement et en investissement ont été inscrits au Budget Primitif 2018.

En conclusion, il vous est proposé :

- d'accorder une subvention de fonctionnement de 30 000 € au bénéfice de la Société de l'Aéroport de Colmar SAS afin de contribuer à son équilibre budgétaire pour l'année 2018. Les modalités de versement de l'aide sont les suivantes :
  - un acompte de 50 % sous réserve de la production du budget prévisionnel et après la signature de la convention par les parties,
  - le solde au cours du deuxième semestre 2018 au vu de la présentation du bilan et du compte de résultat ou du compte administratif de l'exercice N-1 ou d'un bilan et compte de résultat intermédiaire et de la prévision des dépenses pour le ou les dernier(s) mois de l'année.
- d'autoriser le prélèvement du montant correspondant sur le programme A793, chapitre 65 fonction 88, nature 6574, code programme 1347, service 190,
- d'accorder une subvention d'investissement de 120 000 € (soit 24,9 % d'une dépense subventionnable de 481 800 €), à la Société de l'Aéroport de Colmar SAS pour l'entretien, la sécurisation et la mise en conformité des installations aéroportuaires. Les modalités de versement de l'aide sont les suivantes :
  - un acompte de 50 % après signature de la convention par toutes les parties et au vu du décompte financier de l'opération avec relevé des paiements certifié par le trésorier ou le comptable, avec copie des factures ou des décomptes acquittés des entreprises,
  - le solde au vu d'un décompte financier définitif de l'opération avec relevé des paiements certifié par le trésorier ou le comptable, avec copie des factures ou des décomptes acquittés des entreprises et au vu du plan de financement définitif de l'opération avec production de la copie des décisions relatives à l'attribution des autres subventions,

- d'autoriser le prélèvement du montant correspondant sur le programme A293, chapitre 204, fonction 63, nature 20422, code programme 1342, service 190,
- d'approuver et de m'autoriser à signer les deux conventions de financement y afférentes, jointes en annexe au présent rapport.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

La Présidente



Brigitte KLINKERT

Brigitte KLINKERT